



# Les ressources fauniques

**La gestion des ressources fauniques, la protection des habitats ainsi que la pratique d'activités liées à la faune contribuent significativement au développement social, économique et environnemental de la région. Regard sur notre portrait faunique.**

Afin d'assurer la diversité des usages ainsi que la pérennité des ressources, divers règlements ou lois encadrent la mise en valeur ou la conservation des ressources. Aux territoires fauniques et habitats protégés est venue s'ajouter la notion de site faunique d'intérêt (SFI) qui vise à protéger certains sites sensibles qui nécessitent une reconnaissance et des modalités particulières de protection. Huit catégories de SFI ont été identifiées en Abitibi-Témiscamingue, à savoir : les sites de nidification du pygargue à tête blanche et du faucon pèlerin, les petites aires de confinement du cerf de Virginie, les sites identifiés comme un habitat faunique avant leur désignation réglementaire, les frayères connues (doré jaune, touladi, omble de fontaine, grand brochet, esturgeon de lac), les bassins versants de quelques lacs à omble de fontaine sensibles, les bassins versants de lacs à touladi ainsi que des habitats du caribou forestier au sud de Val-d'Or<sup>1</sup>.

À la base de la gestion de la ressource faunique et de la protection des habitats, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) poursuit ses travaux d'acquisition, de traitement et de diffusion de connaissances. Diverses techniques sont utilisées pour estimer les populations fauniques, que ce soit par inventaires aériens, recensements de pêche, pêches expérimentales ou par indice d'abondance à l'aide du suivi de l'exploitation (prélèvements). Au cours des dernières années, des inventaires aériens ont été réalisés pour l'original (2005) ainsi que le cerf de Virginie (2005 et 2006). Le suivi télémétrique de la harde de caribous, près de Val-d'Or, s'est poursuivi en 2008 et 2009. Divers inventaires ont été effectués au regard des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, cormorans, lièvres, chauves-souris et autres. Des campagnes d'échantillonnage sont menées à travers un réseau circonscrit de lacs pour certaines espèces de poissons (doré jaune et touladi). Certains recensements de pêche s'y ajoutent ponctuellement (lac Kipawa, 2006). Quant à la protection de la faune aquatique, des travaux scientifiques et programmes de repeuplement (ensemencement) ont été réalisés sur différents plans d'eau en vue d'y rétablir les populations (omble de fontaine, dorés jaunes, touladis, etc.).

Divers plans de gestion sont en application et ont une durée de 7 à 8 ans généralement, puis renouvelés. Parmi ceux qui ont cours, il y a le plan de gestion de l'original (2004-2011), de l'ours noir (2006-2013) et du doré jaune (1999, et reconduit depuis). La plupart des objectifs de ces plans sont atteints ou en voie de l'être. À l'hiver 2009, le plan de gestion du cerf de Virginie pour la période 2010 à 2017 a été présenté et vise à établir un nouveau consensus entre les divers partenaires quant aux modalités à mettre en application pour le sud du Témiscamingue<sup>2</sup>. Des plans de gestion provinciaux sur le doré et le petit gibier sont en élaboration.

Des suivis sont en cours pour protéger certaines espèces désignées vulnérables, notamment le faucon pèlerin par la cartographie du site de nidification des collines Kékéko<sup>3</sup>. Des plans locaux d'aménagement et de protection sont en application pour le caribou forestier à proximité de Val-d'Or ainsi qu'au nord de La Sarre. En avril dernier, le MRNF a rendu public son Plan provincial de rétablissement du caribou forestier, qui vise à maintenir la répartition actuelle de l'espèce, conserver un effectif d'au moins 12 000 têtes ainsi que d'éviter l'extinction de petites hardes survivantes, dont celle localisée près de Val-d'Or. Un plan de rétablissement spécifique à la harde de Val-d'Or devra être préparé prochainement.

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Informations tirées des bulletins « L'informateur faunique ». <sup>1,2</sup> Volume 24, numéro 3. <sup>3</sup> Volume 24, Numéro 2.

### EN QUELQUES MOTS

► Rappelons que les territoires fauniques couvrent une superficie de 18 287 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire régional. Ces territoires sont représentés par la portion nord de la réserve faunique La Vérendrye, les pourvoiries avec droits exclusifs, les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) ainsi que le Parc national d'Aiguebelle.

► Depuis 2006, le nombre d'habitats fauniques protégés est passé de 135 à 142. Six aires de concentration d'oiseaux aquatiques ainsi qu'une héronnière ont été légalisées au cours des dernières années.

# Le prélèvement des espèces

## EN QUELQUES MOTS

**Le nombre grandissant de permis de chasse à l'orignal vendus en Abitibi-Témiscamingue – plus de 25 000 ventes au cours des cinq dernières années – illustre que le principe de l'alternance et son effet sur les populations d'originaux auraient encouragé la pratique de la chasse de l'orignal de façon significative.**

## L'orignal

En 2009, environ 26 800 permis de chasse à l'orignal ont été vendus pour la zone 13 – soit celle qui couvre entièrement l'Abitibi-Témiscamingue –, ce qui représente près d'un permis sur sept vendu au Québec. La vente totale de permis de chasse à l'orignal au Québec en 2009 – estimée provisoirement à 174 000 – représente un record historique. On estime que parmi les 2 646 permis vendus au Québec à des chasseurs étrangers (principalement des Américains), 39 % concernaient la zone 13. Globalement, la région a gagné quelque 1 600 chasseurs entre 2005 et 2009. Les bonnes prévisions de chasse, qui s'expliquent par les plans de gestion de l'orignal instaurés depuis 1994, semblent avoir incité plusieurs chasseurs à profiter de la qualité de chasse offerte. Adoptés il y a quelques années, certains incitatifs (permis d'initiation, chasse permise chez un jeune en vertu du permis régulier d'un adulte, etc.) attireraient de nouveaux adeptes.

Au cours des dernières saisons de chasse, le prélèvement d'originaux dans la zone 13 s'est avéré à la baisse, peu importe si le principe de l'alternance est appliqué ou non (un automne sur deux, les chasseurs peuvent abattre des originaux femelles adultes). Selon un bilan préliminaire de la saison de chasse 2009, 3 017 originaux (y compris les femelles) ont été abattus sur le territoire. Cette marque est moins élevée que celle de 2007 (3 160). Le taux de succès par chasseur est en légère diminution, avec 11,2 % en 2009 par rapport à 11,8 % en 2007. Il était de 14,9 % en 2005. Ce succès demeure plus élevé qu'avant le premier plan de gestion alors que tous les segments étaient autorisés. Les niveaux de récolte des saisons 2004 et 2005 demeurent toutefois les plus enviables de l'histoire en Abitibi-Témiscamingue.

La récente diminution de la récolte s'expliquerait par un essoufflement du cheptel au sein de la zone 13. Comme illustré précédemment, le nombre de permis a augmenté significativement, d'où une pression de chasse plus forte. La date d'ouverture de la saison a aussi une influence sur le taux de succès. Or, les dernières saisons de chasse ont débuté relativement tôt. Plus la période de chasse se situe près du cycle principal d'accouplement, plus ce cervidé est sensible à l'appel du chasseur. Le fort prélèvement des dernières années aurait occasionné une baisse de la reproduction. Pour pallier ce problème, l'une des solutions est de retarder l'ouverture de la chasse. En ce sens, des recommandations ont été adressées au ministre et les modifications à la réglementation pourraient être adoptées pour 2010 et 2011. Pour la suite, le plan de gestion de l'orignal sera à renouveler en 2012<sup>1</sup>. Selon certaines estimations, le nombre d'originaux pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue, en hiver, serait d'au plus de 15 000.

## L'ours noir

Grâce au plan de gestion de l'ours noir instauré initialement en 1998, leur population, en légère croissance, oscille autour de 10 000 bêtes dans la région. Ce premier plan visait notamment à ralentir la croissance de la récolte de cet animal, qui jouit d'un double statut : il est à la fois un animal à fourrure et un gros gibier. Dans la foulée de ce plan, celui de 2006-2013 vise à maintenir et si possible, augmenter, le niveau d'activité généré par la mise en valeur de l'ours dans chaque zone. Les modalités de gestion actuellement en vigueur pour la zone 13 demeurent très semblables à celles établies antérieurement (chasse automnale interdite, prélèvement limité, contingentement maintenu pour les chasseurs non résidents, etc.).

En 2008, 824 ours ont été prélevés sur le territoire, parmi lesquels 777 ont été récoltés par des chasseurs; les autres ont été piégés par des trappeurs. La chasse représente ainsi 94 % du prélèvement. Il s'agit d'un volume de récolte qui demeure inférieur à celui des années 2006 et 2007, mais qui est très similaire à ceux de 2004 et 2005. Comme pour les années antérieures, le nombre d'ours prélevés dans la zone 13 est plus important au sein des non-résidents (59 %) que chez les résidents. La baisse de la récolte auprès des résidents est attribuable, en grande partie, à la baisse du piégeage. Quant aux non-résidents, ils sont venus en moins grand nombre qu'en 2007.

## Le cerf de Virginie

En 2007, le nombre de chasseurs de cerfs de Virginie résidant en Abitibi-Témiscamingue s'élevait à 2 575. Ce nombre est demeuré stable depuis 2005, alors qu'une progression est notée à l'échelle québécoise. Cependant, bon nombre d'entre eux chassent le cerf dans d'autres régions du Québec. Selon les données disponibles pour 2008, 285 adeptes ont chassé ce gibier dans le sud du Témiscamingue. En 2008, 24 cerfs ont été abattus dans le sud du Témiscamingue. Il s'agit d'un sommet depuis la restauration de cette chasse en 2001. Bien que faible en raison du petit nombre de chasseurs prélevant ce gibier ici, la récolte a augmenté sensiblement, passant de 10 bêtes en 2006 à 15 en 2007. L'octroi de permis par tirage au sort (chasse contingentée pour les femelles et les faons) expliquerait l'augmentation en 2008. Rappelons que le Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008 avait pour objectif, spécifiquement pour les populations qualifiées de « marginales » dans la région, la conservation de l'espèce tout en permettant une exploitation limitée, lorsque possible. Le plan couvrant la période 2010-2017 est en préparation. L'une des modifications envisagées serait de prolonger la saison de chasse avec armes à feu<sup>2</sup>. Selon les plus récents inventaires, le ravage Mattawa situé dans la Zec Maganasipi abrite environ 2 000 cerfs. D'autres populations de cerfs de Virginie sont localisées autour de Rouyn-Noranda ainsi qu'au centre du Témiscamingue.

## Le piégeage

Depuis août 2008, avec la mise en application de la réforme du piégeage au Québec, un seul type de permis est utilisé par tous les piégeurs, que ce soit pour piéger en zone libre, sur un terrain de piégeage sous bail ou sur une pourvoirie à droits exclusifs de piégeage. En 2008-2009,

877 permis de piégeage professionnel ont été octroyés dans la région. Le nombre de permis a légèrement diminué ces dernières années, fluctuant entre 970 et 1 050 depuis le début des années 2000.

Plus de 21 100 animaux à fourrure ont été piégés sur le territoire en 2008-2009. Il s'agit de la plus faible récolte enregistrée depuis 2000. Les espèces pour lesquelles la récolte de fourrures est la plus importante demeurent le castor (9 259 captures), la martre (3 413) et le rat musqué (2 860). Ces trois espèces représentent, à elles seules, près des trois quarts du nombre total de fourrures récoltées.

La valeur totale des fourrures provenant du piégeage atteignait près de 700 000 \$ dans la région en 2007-2008. Il s'agit d'une diminution de 27 % par rapport à la saison précédente et de près de la moitié par rapport à celle de 2005-2006.

## EN QUELQUES MOTS

**Dans l'ensemble, l'effort de piégeage ou de récolte des animaux à fourrure a diminué considérablement ces dernières années en raison principalement des bas prix des fourrures.**

<sup>1,2</sup> MRNF. L'Informateur faunique, volume 25, numéro 1.

## L'hébergement en milieu naturel

### Les pourvoiries

L'Abitibi-Témiscamingue compte près d'une centaine de pourvoiries, représentant 15 % de l'offre québécoise. Il s'agit de 88 pourvoiries sans droits exclusifs (SDE) et 11 avec droits exclusifs (ADE). Le réseau régional dispose d'unités d'hébergement pouvant accueillir environ 4 780 personnes.

Selon la Fédération des pourvoiries du Québec, les établissements en opération (87) ont généré des revenus de 9,1 M\$ en 2006. Ces pourvoiries ont été fréquentées par environ 28 200 visiteurs ayant effectué près de 140 900 jours-activité. La pêche est l'activité la plus populaire (84 %) suivie de la chasse (6 %), des autres activités en plein air (7 %) et de la motoneige (3 %). La clientèle en provenance de l'extérieur de la province a réalisé la moitié des jours-activité (69 700). Au Québec, seule la région a bénéficié d'autant de jours d'achalandage de la part de clients résidents et de non-résidents (reste du Canada, États-Unis et outremer).

Pour la pêche, plus de la moitié des jours-activité avec séjour ont été réalisés par une clientèle non résidente, positionnant la région au premier rang québécois à ce chapitre. Aussi, 73 % des jours-activité avec séjour de chasse proviennent de la clientèle non résidente, plaçant la région au troisième rang provincial. Quant au revenu généré, 72 % provient de la pêche sportive suivie de la chasse (13 %), des autres activités de plein air (10 %) et de la motoneige (5 %).

## La pêche

Rappelons que plus de 95 000 pêcheurs de tous azimuts lancent leur ligne en Abitibi-Témiscamingue, parmi lesquels un sur cinq réside à l'extérieur de la province.

Un recensement<sup>1</sup> effectué en 2006 au réservoir Kipawa – plus important plan d'eau du territoire libre pour la pêche sportive dans la région – révèle que parmi les pêcheurs interrogés, 36 % provenaient de l'Ontario, 34 % des États-Unis, alors que le reste était originaire du Québec. Quelque 1 200 pêcheurs avaient à leur actif 36 400 jours-pêcheurs. La grande majorité logeait en pourvoirie (48 %) ou en chalet privé (36 %).

Du côté des plans d'eau du secteur nord de la réserve faunique de La Vérendrye<sup>2</sup>, le volume de jours-pêche est passé de 44 730 en 2008 à 66 311 en 2009. Il est légèrement plus élevé que celui enregistré en 2007 (64 230).

<sup>1</sup> MRNF. L'Informateur faunique, volume 23, numéro 1.

<sup>2</sup> Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) – Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Abitibi-Témiscamingue.

## EN QUELQUES MOTS

**Le réseau de pourvoiries a consenti beaucoup d'efforts au cours des dernières années pour améliorer ses infrastructures, mais aussi pour développer en parallèle une offre ciblée d'activités de plein air. Compte tenu de l'importance de la clientèle américaine, il faudra surveiller la vulnérabilité particulière du produit de la chasse et de la pêche en pourvoirie en raison de la conjoncture internationale.**

### Les abris sommaires

Sur le territoire public, les abris sommaires ou communément appelés camps de chasse - au nombre impressionnant de 6 760 - occupent une place particulière en Abitibi-Témiscamingue. Ces abris comptent pour plus de la moitié des baux de ce type sur le territoire public du Québec. Plus des deux tiers des détenteurs proviennent de la région alors que les autres résident ailleurs au Québec (29 %), en Ontario (1 %) ou même, aux États-Unis (0,5 %).

Contrairement à ce qui se passe ailleurs au Québec, le nombre d'abris sommaires est à la hausse dans la région en raison de la réglementation, qui permet toujours l'ajout de nouveaux baux ainsi que du regain de popularité de la chasse à l'original au cours des dernières années. Les dépenses annuelles des propriétaires d'abri sommaire (frais de location, d'entretien, de rénovations, d'énergie et autres) peuvent représenter une injection d'environ 8,6 M\$ dans l'économie régionale.

## Rappel des retombées économiques

Selon l'enquête intitulée « *La faune et la nature, ça compte!* », 151 700 personnes de la région et de l'extérieur ont fréquenté l'Abitibi-Témiscamingue afin d'y pratiquer une ou plusieurs activités liées à la faune, soit la pêche, la chasse ou les déplacements d'intérêt faunique. Globalement, la proportion d'adeptes qui provient de l'extérieur de la région (54 %) dépasse la part d'adeptes qui résident ici.

Les activités liées à la faune ont injecté 111,5 M\$ dans l'économie régionale. Les dépenses encourues par les adeptes réfèrent aux achats durables (investissements en véhicules, en immobilier, etc.) ainsi qu'aux dépenses directes (transport, nourriture, hébergement, services et produits, etc.) effectuées lors de leur voyage.

Les deux tiers des sommes dépensées dans la région proviennent des adeptes régionaux (73,5 M\$). Et donc, par le fait même, les touristes ont injecté, pour ces mêmes activités, 38 M\$. Parmi les cinq régions administratives du Québec bénéficiant de dépenses touristiques liées à la faune supérieures à 25 M\$, l'Abitibi-Témiscamingue se hisse au 3<sup>e</sup> rang, derrière les Laurentides et l'Outaouais.

Source : MRNF, *La faune et la nature, Ça compte!*, 2006.

## QUELQUES DÉFIS

**Pour que la faune conserve son importance dans le développement de la région, quelques grands défis se dessinent pour la prochaine décennie.**

► **La cohabitation sur le territoire** : dialogue entre allochtones et autochtones pour clarifier les règles, entre les différents organismes et gestionnaires de mise en valeur et d'exploitation des ressources.

► **L'accessibilité versus la privatisation** : entretien des chemins forestiers, accès aux lacs (monétarisation excessive dans certains cas) dont les lacs à caractère faunique, incidence de la concentration d'abris sommaires, réglementations locales pour la décharge des armes à feu contradictoires avec la présence d'abris sommaires et du droit de chasse.

► **Le maintien et le développement des connaissances** : acquisition et diffusion des connaissances sur les espèces et leur habitat, contrôle des espèces envahissantes, s'intéresser aux actions menées au palier fédéral (sauvagine).

► **La préservation des habitats et de la biodiversité** : assurer une connectivité des habitats, protection, suivi du pôle génétique de certaines espèces prélevées (original).

► **L'avenir des clientèles** : évolution des boomers, relève des préleveurs et des gestionnaire de territoires fauniques structurés, développement de créneaux pour les non-résidents (petits gibiers, guide sur le territoire libre) et soutien aux bénévoles.

Source : Colloque *Fauniquement Votre* tenu en août 2009.

## Aide-mémoire faunique

Territoires fauniques		
Pourvoiries		99
Zones d'exploitation contrôlée		6
Réserves fauniques		1
Habitats fauniques protégés (2007)		142
Réserves à castor		2
Terrains de piégeage enregistrés (occupés)		486
Sites acquis ou protégés (FFQ)		1
Vente de permis de chasse à l'original et récolte d'originaux (zone 13) <sup>1</sup>		
2009 <sup>p</sup>	26 788	3 017
2008	25 183	1 794
2007	26 785	3 160
2006	25 203	2 095
2005	25 188	3 745
2004	23 377	2 248
Prélèvement d'ours noir (zone 13) <sup>1</sup>		
2008		824
2007		890
2006		933
Prélèvement de cerf de Virginie (zone 13) <sup>1</sup>		
2008		24
2007		15
2006		10
Piégeage <sup>2</sup>		
Permis de piégeage professionnel		877
Captures		21 110
Valeur des fourrures (2007-2008)		698 124 \$
Nombre et capacité d'hébergement des pourvoiries de la région (2009) <sup>3</sup>		
Abitibi	2	89
Abitibi-Ouest	3	120
Rouyn-Noranda	8	422
Témiscamingue	52	2 161
Vallée-de-l'Or	31	1 837
Nord-du-Québec	3	153
Nombre d'abris sommaires (2009) <sup>4</sup>		
Abitibi		875
Abitibi-Ouest		342
Rouyn-Noranda		1 615
Témiscamingue		1 598
Vallée-de-l'Or		2 333
Abitibi-Témiscamingue		6 763
Dépenses liées à la faune par les adeptes de la région et des touristes (M\$) <sup>5</sup>		
Pêche		77,2
Chasse		29,6
Déplacements d'intérêt faunique		4,2
<b>Total</b>		<b>111,0</b>
Dépenses touristiques liées à la faune (M\$) <sup>5</sup>		
Pêche		31,8
Chasse		5,4
Déplacements d'intérêt faunique		0,8
<b>Total</b>		<b>38,0</b>

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

<sup>1</sup> Données sur le prélèvement : MRNF, Site Internet.

<sup>2,3,4</sup> MRNF, Direction de l'Expertise (Énergie, Faune, Forêts, Mines, Territoire de l'Abitibi-Témiscamingue), 2009.

<sup>5</sup> MRNF, *La faune et la nature, Ça compte!*, 2006.